

Favoriser la participation et l'engagement de la population

La préservation du climat est un enjeu central de notre société. Il s'agit d'un sujet complexe, parfois abstrait et qui semble éloigné dans le temps. Pourtant la transition énergétique et l'adaptation aux changements climatiques peuvent apporter des bénéfices immédiats pour notre qualité de vie. Afin de les favoriser, il est important que la population soit sensibilisée, mais également impliquée dans la construction des solutions. Les communes, par leur proximité avec la population, peuvent jouer un rôle clé.



LIENS AVEC LE PLAN CLIMAT VAUDOIS



LIENS AUTRES FICHES

Toutes les fiches

IMPLICATIONS POUR LA COMMUNE



Objectifs

Impliquer la population dans la définition et la réalisation des actions mises en place par la Commune.

Accompagner les habitant-e-s dans leurs actions en faveur de la transition énergétique et l'adaptation aux changements climatiques, et plus

largement de la durabilité.

Fédérer autour de votre programme énergétique et climatique ou d'un projet en particulier.

3 bonnes raisons de le faire

Susciter l'adhésion et l'engagement

Favoriser la participation de la population, des associations, écoles ou entreprises, c'est leur donner envie de s'engager à vos côtés pour atteindre des objectifs communs. Cela favorise la réalisation de vos projets, mais encourage également l'expression de propositions individuelles.

Créer une dynamique de changement, capitaliser sur les opportunités et prévenir des coûts futurs

La mobilisation de la population contribue à montrer que la transition énergétique et climatique représente une opportunité, avant d'être une contrainte. De plus, l'anticipation des enjeux permet de diminuer les coûts directs et indirects dus au réchauffement climatique.

Favoriser la cohésion sociale

En offrant à la population un espace pour co-crée des projets visant à améliorer leur cadre de vie et à faire face aux défis liés au changement climatique, vous leur permettez d'articuler leurs différents points de vue, d'identifier les points communs et d'agir en conséquence.

Marche à suivre

- Dès le début du processus :** afin d'assurer l'efficacité de la démarche, il est nécessaire de se déterminer le plus en amont possible sur les points suivants :
 - contexte et objectifs poursuivis ;
 - périmètre et résultat attendu (pour les autorités communales et pour la population) ;
 - cercle des participant-e-s ;
 - relais (notamment associatifs), canaux ou outils à disposition pour communiquer ;
 - ressources internes et besoins éventuels de soutiens externes (notamment pour la conception et la facilitation d'ateliers).
- Lors de la phase de conception du PECC :**
 - prévoir au minimum une action impliquant la population dans la conception (cf. pistes d'actions au verso) ;
 - planifier, pour la phase de mise en œuvre, au moins une action annuelle impliquant la population en lien avec les actions du plan d'actions du PECC (cf. pistes d'actions au verso).
- Lors de la mise en œuvre du PECC :**
 - mettre en œuvre, suivre et adapter les actions retenues.

Légende des icônes

Pistes d'actions

La transition énergétique et climatique, et plus largement la durabilité, concernent toutes et tous les acteur-trice-s de la société : autorités, associations, entreprises, écoles, particuliers. Afin de favoriser la participation de toutes et tous, il est conseillé de parler à la fois de l'urgence climatique, mais aussi des bénéfices des actions en faveur du climat et des possibilités d'engagement concrètes au niveau individuel et collectif.

Les actions favorisant la participation et l'engagement de la population peuvent avoir lieu à différents niveaux et lors de différentes phases.

Conception du PECC : impliquer la population

Il est important d'impliquer la population dès le début du processus afin de favoriser l'engagement et l'adhésion. Cela implique de planifier suffisamment en amont une action concrète parmi les pistes suivantes :

- Consultation de la population sur leurs priorités et leurs souhaits concernant leur participation et engagement dans le cadre du PECC.
- Co-construction de tout ou partie (p. ex. vision, logo, slogan, objectifs, actions) du PECC avec des personnes de tous âges et profils personnels et professionnels par le biais d'ateliers, de rencontres, de questionnaires, etc.

Mise en œuvre du PECC : promouvoir l'engagement

Tout au long de la mise en œuvre, différentes actions peuvent être mises en place pour promouvoir l'engagement de toutes et tous en faveur de la transition énergétique et climatique :

- Organisation d'événements ou intégration dans des événements existants qui s'y prêtent.
- Organisation de concours (idées, actions, vidéos, photos, écriture, dessin, création, etc.).
- Entretien d'un dialogue virtuel avec les citoyen-ne-s, par le biais de blogs, réseaux sociaux, etc.
- Animation d'ateliers de conseils pour des actions concrètes, à l'échelle individuelle ou collective.
- Diffusion d'informations favorisant l'engagement des particuliers et des entreprises.

Évaluation du PECC: apprendre ensemble

Dans une phase d'évaluation du programme, les habitant-e-s peuvent également être consultés sur le processus et les résultats des actions qui ont été réalisées, ainsi que sur les prochaines actions à entreprendre.

Une commission de la Municipalité (voir **fiche ①**), si elle existe ou si sa mise en place est prévue dans le cadre de la mise en œuvre du PECC, peut appuyer la Municipalité dans le déploiement de toutes ces actions.

Niveau intercommunal ou régional

Certaines actions peuvent aussi être faites au niveau intercommunal ou régional, ce qui permet de mutualiser l'organisation, les coûts, tout en ayant un impact sur un plus grand bassin de population.



Soutien

Le Canton propose aux propriétaires d'immeubles la subvention éco-logement, pour des conseils énergétiques à destination de leurs locataires.

Soutien pour les projets éoliens et selon les cas, possible entrée en matière pour d'autres projets d'énergie renouvelable (point 6).

Formation Favoriser la participation et l'engagement de la population.

Guide de bonnes pratiques pour « Favoriser l'engagement et la participation de la population »

Exemple

Début 2021, la Commune d'Épalinges a lancé un programme d'accompagnement offrant la possibilité à une vingtaine d'habitant-e-s de suivre un programme personnalisé (diagnostic, suivi, bilan) de six mois afin de comprendre l'impact réel de leurs activités et de découvrir de multiples alternatives durables.

Contact : **Alicia Rudaz**, Déléguée à la durabilité, alicia.rudaz@epalinges.ch – Tél. 021 785 61 64

Plus d'informations

Faîtière suisse de la participation

Réseau romand de la participation dans les projets territoriaux, qui réunit diverses entités actives ou concernées par la participation.

Événements auxquels il serait possible de participer : Earth Hour, Journée du climat, marché local, etc.



Ateliers de conseils : conversations carbone ; Repair cafés, etc.



Informations favorisant l'engagement des particuliers et des entreprises : energie-environnement.ch, equiwatt, francsenergie, Meschoixenvironnement.ch, etc.



Ecoles vaudoises engagées dans une démarche de durabilité



Personnes de contact

A. Brulé, DGE-DIREN
arnaud.brule@vd.ch – Tél. 021 316 95 50

S. Currit, DITS-BuD
sofia.currit@vd.ch – Tél. 021 316 17 92